

## VISITES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ

### Établissements pénitentiaires

#### Rapport de visite concernant :

*La Maison d'arrêt d'Agen, 44 rue Montaigne CS40327 47008 Agen Cedex*

#### Rappel du cadre légal

Article 719 du code de procédure pénale : « (...) les bâtonniers sur leur ressort ou leur délégué spécialement désigné au sein du conseil de l'ordre sont autorisés à visiter à tout moment les locaux de garde à vue, les locaux des retenues douanières définies à l'article 323-1 du code des douanes, les lieux de rétention administrative, les zones d'attente, les établissements pénitentiaires et les centres éducatifs fermés mentionnés à l'article L. 113-7 du code de la justice pénale des mineurs ».

\* \* \*

**Date de la visite :** 14 août 2025 (température extérieure : 38°C)

**Heures de début de la visite :** 15h30

**Visite effectuée par :** Maître Sylvie BRUSSIAU et Maître Victor MORADELL-CASELLAS, délégataires du bâtonnier pour la visite des lieux de privation de liberté

Indiquez le nombre total de personnes présentes lors de la visite : 3

**Avez-vous prévenu de votre visite ?**  OUI  NON

Nom de la personne en charge de l'établissement :

Nom de l'adjoint ou des adjoints :

➤ **Capacité maximale de l'établissement (nombre de personnes incarcérées) :**

134 places réparties en 55 cellules collectives

➤ **Nombre de personnes incarcérées le jour de la visite : 182**

162 hommes – 20 femmes – 7 détenus en semi-liberté

En pratique, les cellules déjà étroites doivent accueillir une ou 2 personnes complémentaires. Des matelas sont posés au sol la nuit et rangés dans la journée pour pouvoir circuler.

Ainsi les détenus se retrouvent à 4 dans 12 m<sup>2</sup>, à 2 dans 9 m<sup>2</sup> ou à 8 dans 27 m<sup>2</sup>.

Les détenus sortent peu ou pas de leur cellule, l'inactivité est la règle.

Cette surpopulation a évidemment un effet sur la chaleur et la moiteur ambiantes.

Nous n'avions pas d'appareil pour mesurer la chaleur, cependant le thermomètre du mitard au sous-sol affiche à 30 degrés, cette zone paraissait fraîche par rapport aux autres.

Plus on monte dans les étages plus la température est importante.

La température dans les étages doit être similaire à celle de l'extérieur.

Pour supporter la chaleur les détenus achètent des ventilateurs (30€ non fournis aux indigents côté hommes ; fournis à tout le monde gratuitement côté femmes.). Ils suspendent des serviettes mouillées aux fenêtres ou en installent sur leur lit. Ils vivent torse nu.

Les gardiens laissent les portes des cellules ouvertes à tour de rôle, afin d'aérer la pièce et de créer un semblant de courant d'air.

Les détenus n'ont pas le droit de sortir de leur cellule pour autant.

Des douches ont été installées dans la cour de promenade.

1200 bouteilles d'eau ont été prévues pour la cantine.

Les détenus se douchent dans la cellule, douche sans VMC, séparée de la pièce par ce qui avait dû être des rideaux en plastiques.

Les sanitaires sont vétustes et envahis de moisissures.

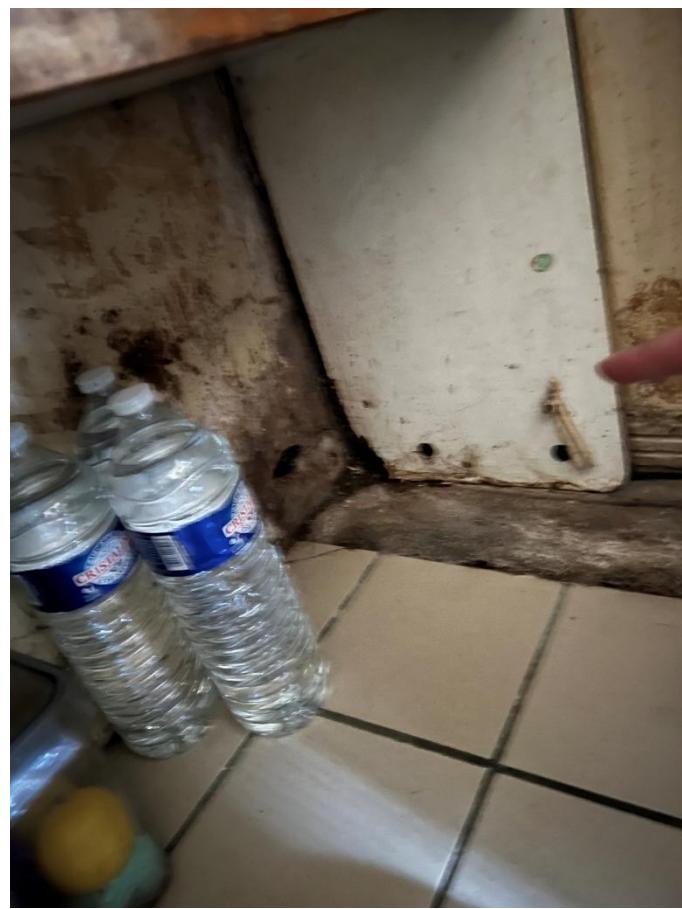
Ceci vient rajouter à la moiteur de la pièce.

Les cellules ne sont pas équipées pour faire face à la chaleur.

La surpopulation agrave les conséquences de la canicule.

Photos :





Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.